

## COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **FONDATION ATD QUART MONDE - BELGIQUE - STICHTING ATD VIERDE WERELD - BELGIE**

Forme juridique: Etablissement d'utilité publique

Adresse: Avenue Victor Jacobs

N°: 12

Boîte:

Code postal: 1040

Commune: Etterbeek

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE0436525437

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

17-11-2005

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale\* du

03-04-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2018

au

31-12-2018

Exercice précédent du

01-01-2017

au

31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.3, A-asbl 5.4, A-asbl 5.5, A-asbl 5.6, A-asbl 6

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

**CHARLIER** Vinciane, Marie P

Rue de Savoie 5  
1060 Saint-Gilles  
BELGIQUE

Début de mandat: 12-12-2017

Fin de mandat: 12-12-2021

Administrateur

**DE KERCHOVE** Georges, Charles, Hubert G

Avenue L. Wiener 81  
1170 Watermael-Boitsfort  
BELGIQUE

Début de mandat: 25-04-2015

Fin de mandat: 25-04-2019

Administrateur

**DIERCKX** Louis, Fernand J

Pieter De Nefstraat 8  
2300 Turnhout  
BELGIQUE

Début de mandat: 27-03-2017

Fin de mandat: 27-03-2022

Administrateur

**FOUBERT** Dominique, Marie H.C.B.

Hernestraat 30  
1570 Galmaarden  
BELGIQUE

Début de mandat: 25-04-2015

Fin de mandat: 25-04-2019

Administrateur trésorier

**KAHN** Guy, Léon, Rodolphe Gh.

Rue de Roetaert 46  
1160 Auderghem  
BELGIQUE

Début de mandat: 25-04-2015

Fin de mandat: 25-04-2019

Président du Conseil d'Administration

**MAES** Isabelle, Ghislaine

Jacquetbosstraat 1  
8587 Espierres-Helchin  
BELGIQUE

Début de mandat: 12-12-2017

Fin de mandat: 12-12-2021

Vice-président du Conseil d'Administration

**HENDRICK** Pierre, Joseph, Jean, Ghislain

Avenue Edouard Benes 199  
1080 Molenbeek-Saint-Jean  
BELGIQUE

Début de mandat: 25-04-2014

Fin de mandat: 25-04-2019

Administrateur

**PYPAERT** Isabelle, Marie, Guillaumine

Rue Antoine de Saint-Exupéry 19  
95540 Méry-sur-Oise  
FRANCE

Début de mandat: 20-04-2016

Fin de mandat: 20-04-2020

Administrateur

**SURY** Baudouin, Paul M

Avenue du Touquet 18  
1330 Rixensart  
BELGIQUE

Début de mandat: 12-12-2017

Fin de mandat: 12-12-2021

Administrateur

**VAN BREEN** Herman, Alfons, Elisabeth

Terspoutland 8  
3090 Overijse  
BELGIQUE

Début de mandat: 25-04-2015

Fin de mandat: 25-04-2019

Administrateur

**DENAYER** André, Henri, Pierre

Boulevard Leopold 64  
7500 Tournai  
BELGIQUE

Début de mandat: 20-04-2016

Fin de mandat: 20-04-2020

Administrateur

**DULAC** Bruno, Pierre, Edouard, Marie

rue des Boucheries 14  
93200 Saint-Denis  
FRANCE

Début de mandat: 22-09-2016

Fin de mandat: 22-09-2020

Administrateur

**DOURSON** Séverine Emilie J

rue de Lisbonne 34/2  
1060 Saint-Gilles  
BELGIQUE

Début de mandat: 11-04-2017

Fin de mandat: 11-04-2021

Administrateur

**SCPRL M.C. DEBROUX-LEDDET & CO** Représentée par Marie-Chantal Debroux-Leddets (B00886)

Réviser d'entreprise  
Avenue JF Debecker 114  
1200 Woluwe-Saint-Lambert  
BELGIQUE

Début de mandat: 10-04-2016

Fin de mandat: 30-04-2019

Commissaire

---

\* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

N°	BE0436525437		A-asbl 1.2
----	--------------	--	------------

## MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
  - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
  - B. L'établissement des comptes annuels,
  - C. La vérification des comptes annuels et/ou
  - D. Le redressement des comptes annuels.
  
- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>Actifs immobilisés</b>		20/28	<b><u>1.422.617</u></b>	<b><u>1.537.379</u></b>
<b>Frais d'établissement</b>		20		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	5.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	5.1.2	22/27	<b><u>1.420.617</u></b>	<b><u>1.535.379</u></b>
Terrains et constructions		22	1.420.617	1.535.379
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91	1.420.617	1.535.379
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241		
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	5.1.3/5.2.1	28	<b><u>2.000</u></b>	<b><u>2.000</u></b>
<b>Actifs circulants</b>		29/58	<b><u>1.225.439</u></b>	<b><u>629.747</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b><u>90.563</u></b>	<b><u>214.447</u></b>
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	90.563	214.447
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
<b>Placements de trésorerie</b>	5.2.1	50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b><u>1.134.441</u></b>	<b><u>414.677</u></b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b><u>435</u></b>	<b><u>623</u></b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b><u>2.648.056</u></b>	<b><u>2.167.126</u></b>

N°	BE0436525437	A-asbl 2.2
----	--------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>Fonds social</b>		10/15	<b><u>2.484.728</u></b>	<b><u>2.166.986</u></b>
<b>Fonds de l'association ou de la fondation</b>		10	<b><u>1.966.388</u></b>	<b><u>1.966.388</u></b>
Patrimoine de départ		100	1.966.388	1.966.388
Moyens permanents		101		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12	<b>34.705</b>	<b>34.705</b>
<b>Fonds affectés</b>	5.3	13		
<b>Résultat positif (néгатif) reporté (+)/(-)</b>		14	<b>483.635</b>	<b>165.893</b>
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>Provisions</b>	5.3	16	<b><u>40.000</u></b>	
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b><u>40.000</u></b>	
<b>Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise</b>		168		
<b>Dettes</b>		17/49	<b><u>123.328</u></b>	<b><u>140</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	5.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
<b>Dettes à un an au plus</b>	5.4	42/48	<b>123.328</b>	<b>140</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	26	110
Fournisseurs		440/4	26	110
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Dettes diverses		48	123.302	30
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	123.302	30
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b><u>2.648.056</u></b>	<b><u>2.167.126</u></b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	382.852	282.177
Ventes et prestations		70/74	422.429	307.580
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73	346.807	243.627
Approvisionnement, marchandises, services et biens divers		60/61	39.577	25.403
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	18.505	16.791
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	40.000	
Autres charges d'exploitation		640/8	290.971	54.051
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
<b>Résultat positif (néгатif) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>33.376</b>	<b>211.335</b>
<b>Produits financiers</b>	5.5	75	<b>6</b>	<b>26</b>
<b>Charges financières</b>	5.5	65	<b>188</b>	<b>127</b>
<b>Résultat positif (néгатif) courant (+)/(-)</b>		9902	<b>33.194</b>	<b>211.234</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		76	<b>284.548</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>		66		
<b>Résultat positif (néгатif) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>317.742</b>	<b>211.236</b>

N°	BE0436525437	A-asbl 4
----	--------------	----------

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Résultat positif (négatif) à affecter</b>	(+)/(-)	9906	<b>483.635</b>	<b>165.893</b>
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	317.742	211.236
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	165.893	-45.343
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
<b>Affectations aux fonds affectés</b>		692		
<b>Résultat positif (négatif) à reporter</b>	(+)/(-)	14	<b>483.635</b>	<b>165.893</b>

**ANNEXE**  
**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Immobilisations corporelles</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXX	<b>1.637.273</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	140.363	
Cessions et désaffectations	8179	258.801	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>1.518.835</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	XXXXXXXXXX	<b>101.894</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	18.505	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	22.181	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>98.218</b>	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	22/27	<b><u>1.420.617</u></b>	
<b>Dont</b>			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	<b>1.420.617</b>	

N°	BE0436525437	A-asbl 5.1.3
----	--------------	--------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Immobilisations financières</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXX	2.000
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	2.000	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	28	2.000	

N°	BE0436525437	A-asbl 5.2.3
----	--------------	--------------

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

### LISTE DES AUTRES ENTITÉS LIÉES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et  
pour les entités de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE

ATD Quart Monde Belgique ASBL / ATD Vierde Wereld België VZW

BE 0408.429.089

Association sans but lucratif

Avenue Victor Jacobs 12

1040 Etterbeek

BELGIQUE

**RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES**

**Entités liées**

Créances sur les entités liées

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

**Les administrateurs et les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'association ou la fondation sans être liées à celle-ci ou les autres entités contrôlées directement ou indirectement par ces personnes**

Créances sur les personnes précitées

Taux et durée des créances

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9291	
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

**Le(s) commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)**

Rémunération du commissaire = 653,40 € TVAC

**Transactions avec des parties liées effectuées dans des conditions autres que celles du marché**

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

N°	BE0436525437	A-asbl 7
----	--------------	----------

## RÈGLES D'ÉVALUATION

Les dettes et créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan, à leur valeur d'acquisition si leur montant dépasse 250 Euros (1.000 € à partir de l'exercice 2014), sauf travaux importants (voir plus bas).

Taux d'amortissement

Aménagement d'immeubles = 20 ans (5 % / an)
Matériel de bureau = 5 ans (20 % / an)
Matériel informatique = 3 ans (33 % / an)
Véhicules
d'occasion = 3 ans (33 % l'an)
neufs = 5 ans (20% l'an)

Les placements de trésorerie éventuels sont évalués à leur valeur d'inventaire au 31 décembre telle que communiquée par la Banque auprès de laquelle les titres sont déposés.

Les liquidités sont évaluées à leur valeur réelle telle qu'elle apparaît sur les documents (ex : extraits de compte).

L'entité prend en compte =

à l'actif = des charges à reporter, produits acquis (subvention à recevoir)

au passif = des charges reportées et des subventions à reporter

Les immeubles sont valorisés aux valeurs apparaissant sur les actes notariaux de donations. Les 3 immeubles acquis par donation en 1988 ont fait l'objet d'une réévaluation d'un montant de 34,7 KEUR qui a été inscrite en plus-value dans les années 90. En application de l'AR-S art. 64 §3 (ajouté par l'AR-A art. 7, 6°), et vu la fonctionnalité constante des immeubles, aucun amortissement n'est appliqué sur les immeubles de la Fondation qui prend en charge les coûts d'entretien qui y sont liés. Seuls les travaux importants (remplacement de châssis, de toitures) d'une valeur de plus de 10 KEUR sont portés à l'actif du bilan et amortis en 20 ans (5%). Suite à la vente d'un des 3 immeubles, une plus-value de 247.220,14 € a été enregistrée en résultats exceptionnels en 2018 et les valeurs historiques des 2 autres immeubles ont été conservées.

Les legs acquis avant la date de clôture sont enregistrés à l'actif du bilan en "créances à recevoir" en fonction d'une estimation prudente.

REFORME DE LA LOI DU 27 juin 1921

La Fondation peut être rangée dans la catégorie des "petites" associations (elle n'atteint pas 2 des 3 critères suivants: 5 travailleurs ETP inscrits au registre du personnel en moyenne annuelle, total des recettes de 312.500,00 €, hors recettes exceptionnelles et HTVA, et total du bilan de 1.249.500,00 €) mais opte toutefois pour la tenue d'une comptabilité complète en partie double, sans dépôt de ses comptes annuels à la Banque Nationale de Belgique.

<b>SCPRL M.C DEBROUX-LEDDET &amp; C°</b>	<b>FONDATION ATD QUART MONDE Belgique</b>
	Stichting ATD Vierde Wereld-Belgie
<b>Réviseurs d'entreprises</b>	<b>Avenue Victor Jacobs,12</b>
<b>Av. J.F. Debecker, 114</b>	
<b>1200 Bruxelles</b>	<b>1040 Bruxelles</b>

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION ATD QUART MONDE BELGIQUE SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de votre fondation nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 20 avril 2016 conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018.

**Rapport sur l'audit des comptes annuels**

*Opinion sans réserve*

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la fondation ATD QUART MONDE BELGIQUE, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 2.648.055,88 et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 317.742,30.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la fondation au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

*Fondement de l'opinion sans réserve*

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la fondation, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels*

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

*2*

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la fondation en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

#### *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la fondation à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevée lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

\*  
\*   \*  
\*

## **Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires**

### ***Responsabilités de l'organe de gestion***

L'organe de gestion est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, ainsi que des statuts de la fondation.

### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect de certaines dispositions de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### ***Mentions relatives à l'indépendance***

- Nous n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la fondation au cours de notre mandat.

### ***Autres mentions***

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

**Bruxelles, le 19 mars 2019**

**Société civile SPRL M.C. Debroux-Leddert & C°**

**Reviseurs d'entreprises**

**Représentée par Marie-Chantal Debroux-Leddert**

**Commissaire**

